Rapports de comités

Voilà le gouvernement qui se pose partout en grand unificateur du Canada, en grand réconciliateur. C'est trop facile pour le ministre. Je comprends pourquoi sa déclaration a été si courte: en pareille affaire, le silence est d'or. Je ne lui en tiens pas rigueur, car il n'y a pas d'élection à gagner avec ces solutions draconiennes de M. Forget. Beau spectacle que nous donnent M. Forget et ses commissaires! Ayant touché \$750 par jour plus les frais, ils s'en prennent à 78 p. 100 de ceux qui reçoivent l'assurance-chômage, dont plus de 50 p. 100 vont avoir moins de \$100 si vous appliquez l'annualisation.

Que c'est beau d'entendre les riches qui font \$750 par jour dire aux chômeurs de la région de l'atlantique, du Québec et de l'Ouest: «Vous recevez trop d'assurance-chômage». En faisant cette réduction de trois milliards, le gouvernement donne à entendre que le chômage n'est pas son affaire. La conclusion qui en ressort pour les Canadiens, pour les chômeurs et pour les régions, c'est la suivante: «Si vous avez du chômage, débrouillez-vous, cela ne regarde pas le gouvernement». Cela dégage complètement le gouvernement de toute responsabilité pour ce qui est d'établir des stratégies régionales de création d'emplois.

M. Forget recommande également d'instituer une société d'État. La CAC deviendra une société d'État vivant strictement des cotisations de l'employeur et de l'employé. Nous connaissons un modèle de société d'État, à savoir la Société canadienne des Postes. Le plus ironique, pour retourner le couteau dans la plaie, c'est que les gens qui versent leurs cotisations à la caisse d'assurance-chômage devront payer 7 \$ pour l'étude de la Commission Forget. Vous devriez avoir honte, vous autres en face.

LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

L'hon. J. Robert Howie (York—Sunbury): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-12 tendant à modifier la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, dont il est fait rapport sans proposition d'amendement.

(Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui)

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, en conformité de l'article 106 du Règlement, je voudrais déposer une pétition qui a été jugée correcte quant à la forme et au contenu par le greffier des pétitions. Elle a été signée par des habitants de Thunder Bay, lesquels prient le gouvernement du Canada de renoncer aux modifications que l'on se propose d'apporter à la Loi sur les brevets. Ces gens

veulent que le Parlement rejette ces propositions qui, croientils, entraîneront la hausse du prix des médicaments au Canada.

J'ai une deuxième pétition à présenter, elle aussi jugée correcte quant à la forme et au contenu en vertu de l'article 106 du Règlement, signée cette fois par des gens de la région de Churchill, au Manitoba. Ces signataires estiment que les modifications proposées par le gouvernement fédéral à la Loi sur les brevets entraîneront la hausse des coûts pour les gouvernements provinciaux et les consommateurs des régimes d'assurance-médicaments.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi présenter une pétition certifiée correcte en vertu de l'article 106 du Règlement. Elle porte la signature de nombreux citoyens de Prince Albert, en Saskatchewan. Mon voisin de banquette connaît fort bien cette région. On y exhorte le Parlement à rejeter les changements proposés à la Loi sur les brevets, lesquels, d'après eux, feront augmenter les prix à la consommation et, en conséquence, feront pâtir les consommateurs.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): J'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom du Pinetree Heritage Club Inc., de Christopher Lake, en Saskatchewan. Les pétitionnaires jugent que le projet de loi tendant à modifier la Loi sur les brevets entraînera une augmentation du prix des médicaments, et ils exhortent le Parlement à rejeter cette mesure. Ils ajoutent que ces augmentations toucheront toutes les personnes de leur groupe d'âge.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par plusieurs personnes de Vancouver et de la partie continentale de Colombie-Britannique qui s'opposent à la tentative du gouvernement de modifier la Loi sur les brevets. Selon les pétitionnaires, si cette mesure est adoptée, les Canadiens ordinaires subiront une augmentation marquée du prix des médicaments et ils exhortent le Parlement à la rejeter.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition qui a été jugée recevable par le greffier des pétitions. Elle provient d'un certain nombre d'habitants de la Colombie-Britannique, plus particulièrement de Nelson, Trail, Castlegar, Rossland, Salmo et le reste. Les pétitionnaires s'inquiètent tous du projet de loi gouvernemental qui, selon eux, entraînera une augmentation inutile du prix des médicaments et posera bien des difficultés à un certain nombre de Canadiens, surtout les personnes âgées. Ils jugent que le gouvernement cède ainsi aux pressions exercées par les multinationales américaines et ils demandent au Parlement de rejeter ce projet de loi.

LA SUPPRESSION DES BOÎTES À LETTRES PAR POSTES CANADA

M. Dan Heap (Spadina): J'ai en main une autre pétition signée par un grand nombre de personnes de Spadina et d'autres quartiers de Toronto. Elle porte sur l'initiative prise par Postes Canada au cours des dernières semaines d'enlever le tiers des boîtes à lettres de la ville de Toronto sans consulter